



# BARÈME DES HONORAIRES\*\*

## HONORAIRES TRANSACTION

**Honoraires** (à la charge de l'acquéreur) **3 000€ + 4% TTC** du prix net vendeur  
Honoraires plafonnés à **20 000€ TTC**

## HONORAIRES LOCATION

<b>Entremise et négociation</b> (à la charge du bailleur)	<b>1€/m<sup>2</sup> (montant TTC)</b>
<b>Visite, constitution du dossier et rédaction du bail</b> (à la charge du bailleur et à la charge du locataire)	<b>8€/m<sup>2</sup> (montant TTC)</b>
<b>Réalisation de l'état des lieux</b> (à la charge du bailleur et à la charge du locataire)	<b>3€/m<sup>2</sup> (montant TTC)</b>

**Le total des honoraires locataires, suite à un choix de notre part, ne peut excéder 7% du loyer annuel hors charges (incluant les 3€/m<sup>2</sup> de la réalisation de l'état des lieux), le barème le plus avantageux (7% ou prix au m<sup>2</sup>) sera systématiquement retenu.**

\*TVA au taux en vigueur inclus

\*\* Honoraires applicable à partir du 11/10/2024